

MAIRIE DE APPEVILLE

50500 APPEVILLE

Afférents au C.M. : 10

En exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 9

Convocation : 15.03.2018

Affichage : 27.03.2018

SEANCE DU 22 MARS 2018

Le vingt-deux mars deux mil dix-huit à 20 H 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Jacques MARION, Patrice PATERNOSTER, Robert HOUELBEC, Christian LEFRANCOIS, Joël LEMYRE, Ludovic DRIEU.
Mesdames Geneviève TESTA et Laëtitia LEGALLOIS.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Maurice STIEMBERT.

ABSENT :

Monsieur Robert HOUELBEC a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Vote du compte administratif 2017 du budget général et du lotissement
- Vote du compte de gestion 2017 du budget général et du lotissement
- Affectation du résultat 2017
- Vote des taux, du budget général 2018
- Vote du budget du lotissement 2018
- Arrêté du marais
- Attribution des travaux : - cour de la Mairie
- voirie « 27 route de gruchy »
- Questions diverses

2018-06 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-07 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARION, président de la séance, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| - Dépenses : | 30 280,25 € |
| - Reste à réaliser en dépenses : | 67 921,00 € |
| - Recettes : | 60 691,06 € |
| - Reste à réaliser en recettes : | 8 977,00 € |

FONCTIONNEMENT :

| | |
|--------------|--------------|
| - Dépenses : | 186 916,45 € |
| - Recettes : | 274 526,40 € |

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

| | |
|---------------------|--------------|
| - Investissement : | 30 410,81 € |
| - Fonctionnement : | 87 609,95 € |
| - Résultat global : | 118 020,76 € |

2018-08 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 14 740,31 € |
| - un excédent reporté de : | 72 869,64 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 87 609,65 €

| | |
|---|-------------|
| - un excédent d'investissement de : | 30 410,81 € |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 58 944,00 € |

Soit un besoin de financement de : 28 533,19 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | |
|---|-------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT | 87 609,95 € |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 28 533,19 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 59 076,76 € |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT | 30 410,81 € |

2018-09 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2018 :

| | |
|---|---------|
| Taxe d'habitation | 9,91 % |
| Taxes foncières sur les propriétés bâties | 13,45 % |
| Taxes foncières sur les propriétés non bâties | 29,82 % |

2018-10 : VOTE DU BUDGET 2018 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 qui se présente de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT : DEPENSES = RECETTES = 251 153,00 euro
- INVESTISSEMENT : DEPENSES = RECETTES = 148 316,00 euro

2018-11 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée supplémentaire :

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2018-12 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARION, président, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| INVESTISSEMENT : | |
| - Dépenses : | 41 130,68 € |
| - Recettes : | 64 129,75 € |
| | |
| FONCTIONNEMENT : | |
| - Dépenses : | 64 131,33 € |
| - Recettes : | 64 298,29 € |
| | |
| RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : | |
| - Investissement : | 22 999,07 € |
| - Fonctionnement : | 166,96 € |
| - Résultat global : | 23 166,03 € |

2018-13 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| - un excédent de fonctionnement : | 166,96 € |
| - un excédent d'investissement de : | 22 999,07 € |

Soit un excédent de financement de : 22 999,07 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

| | | |
|--|----------|-------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : | EXCEDENT | 166,96 € |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : | | 0,00 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : | | 166,96 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : | | 22 999,07 € |

2018-14 : LOTISSEMENT DE LA GUERRERIE : VOTE DU BUDGET 2018:

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018 qui se présente de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT :
DEPENSES = RECETTES = 150 939,92 €

- INVESTISSEMENT :
DEPENSES = RECETTES = 135 469,96 €

2018-15 : ARRETE DU MARAIS 2018 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs des droits de pâturage votés en 2017 et propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs pour l'année 2018 à savoir :

- 90 euros pour la mise au marais d'un bovin.
- 129 euros pour la mise au marais d'un cheval.
- 106 euros pour la mise au marais d'un poney.

Le paiement de ce droit pâturage sera effectué comme les années précédentes en 2 fois : 50% à la mise au marais et 50% au 30 octobre.

2018-16 - TRAVAUX DE LA COUR DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire présente aux membres présents les devis réalisés pour l'aménagement de la cour de la Mairie.

Après lecture et analyse des devis, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal retient la SARL Philippe DUVAL de Baupte pour un montant de 12 082,55 € HT.

2018-17 – TRAVAUX DE VOIRIE « 27 ROUTE DE GRUCHY » :

Monsieur le Maire informe les membres présents que des travaux sont nécessaires au « 27 route de gruchy » pour canaliser les eaux de la voirie qui actuellement s'écoulent dans l'entrée de la cour.

Après délibération à l'unanimité des présents le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux qui seront réalisés par la SARL DUVAL de Baupte pour un montant de 1 827,00 € HT.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 05.
Les an, mois, jour que dessus.

LEBLANC M.

MARION J.

PATERNOSTER P.

TESTA G.

HOUELBEK R.

LEGALLOIS L.

LEFRANCOIS C.

LEMYRE J.

DRIEU L.